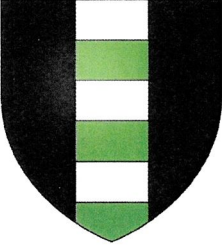


DEPARTEMENT DU TARN	Date de transmission de l'acte: 24/07/2026 Date de reception de l'AR: 24/07/2026 081-218101871-DL_2026_057-DE EXTRAIT DU REGISTRE CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 22 juillet 2026						
ARRONDISSEMENT DE CASTRES							
COMMUNE DE MOULAYRES 	Date de convocation : 17 juillet 2026 Le vingt-deux juillet deux mille vingt-six, l'assemblée régulièrement convoquée s'est réunie sous la présidence de Laurent BAZART, Maire de la commune, et a élu secrétaire de séance Karine SECHERET, 2ème Adjointe. PRESENTS : Laurent BAZART, Frédéric MATUSZEWSKI, SECHERET Karine, ALBOUY Francine, Patrick CLEMENT, Patrice BLATTES, Anne-Laure VICTOR REPRESENTES : ABSENTS : Maud LEONARD, Richard GONNET, Brice AMALVY, Carole TOURNIER						
Délibération N° DL_2026_057	EN EXERCICE	QUORUM	PRESENTS	VOTANT	POUR	CONTRE	ABSTENTION
	11	6	7	7	7	0	0
Approuvant le RQSP de l'assainissement non collectif	M. le Maire rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales impose de réaliser un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement non collectif. Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante et faire l'objet d'une délibération Ce rapport est public et permet d'informer les usagers du service. Après présentation de ce rapport, le Conseil Municipal adopte à l'UNANIMITE le rapport au nom de la commune de Moulayres.						

Karine SECHERET
Secrétaire de séance

Laurent BAZART,
Maire

